

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération n°2024-12-584

Objet : Vignobles et Découvertes
Adhésion à la Fédération Nationale Vignobles et Découverte (FNVD)

Séance du 4 décembre 2024

Date de convocation : 26 novembre 2024

Membres en exercice : 58 titulaires, 58 suppléants

Membres présents : 30 à l'ouverture de la séance

Membres votants présents : 21 titulaires, 9 suppléants soit 30 votants présents

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 8 (C. Bernard à O. Penin, J. Denat à A. Chopard, J. Tena à N. Ruiz, P. Spéziale à J. Boisson, T. Féline à L. Perrigault-Launay, J-P Franc à J-P Géraud, M. Pradeille à A. Nectoux, Y. Person à P. Mary)

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 0

Procuration non retenue : 2 (A. Roy à J. Léon absent, M. Dubayle-Calbano non conforme)

Nombre total de voix : 38 à l'ouverture de la séance

Le quorum est atteint : 30/58 présents à l'ouverture de la séance

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre décembre à dix-huit heures, le Comité Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aimargues.

Titulaires avec voix délibérative :

O. Penin, L. Perrigault-Launay, R. Vianet, J. Rosier-Dufond, A. Chopard, J-P Géraud, P. Deschamps, P. Bénézèch, A. Nectoux, P. Martinez, S. Guy, V. Martin, M-J Pellet, F. Dhuisme, F. Granier, C. Marquier, J-J Estéban, J. Boisson, D. Devriendt, P. Mary, I. De-Montgolfier.

Suppléants avec voix délibérative : C. Villanueva, D. Lebois, N. Ruiz, B. Jullien, A. Rouressol, C. Barlaguet, J-F Laurent, M. Larroque, M. Pellet-Laporte

Suppléants sans voix délibérative :

Absents excusés :

R. Crauste, L. Vigouroux, C. Bernard, T. Féline, F. Martinez, M. Népoty, N. Gros-Chareyre, L. Topie, F. Dugaret, J-P Cubillier, M. De-Nays-Candau, J-C Campos, A. Bailleu, A. Fourel, J. Denat, K. Guyot, B. Pascal, A. Brundu, M. Cayzac, J. Pérédès, J. Tena, J-P Franc, R. Rubio, M. Touhami, V. Bénézet, R. Oujéddou, C. Tichet, A. Mégias, V. Vautrin, M. Pradeille, A. Pobo, P. Gras, M. Chambelland, T. Agnel, P. Fortuna-Deschamps, J. Rey, A. Roy, A. Bruguier, M. Foucon, F. Cerda, Y. Bécharde, B. Crozes, V. Coste, A. Ruy, B. Leccia, I. Couderc, A. Thérond, C. Lecerf, V. Lienard, S. Serret, J-M Andriuzzi, M. Debouverie, S. Renner, P. Vandamme, P. Soujol, P. Spéziale, F Fenoy, Y Quésada, L. Fataccioli, J. Gravegeal, Y. Person, C. Calvet, M. Dubayle-Calbano, S. Dalle, J. Croin, D. Lonvis, C. Morel-Savornin, D. Coulomb, F. Tempier, L. Ajasse

Rapporteur : Mme Rosier-Dufond

Exposé :

La Fédération Nationale Vignobles & Découvertes est une association loi 1901 créée depuis le 9 avril 2019 à Paris. Présidée par Michel Chapoutier, elle rassemble toutes les destinations viticoles qui ont obtenu le label national Vignobles et Découvertes. Elle représente aujourd'hui :

- 17 régions viticoles,
- 75 destinations,
- Plus de 8 400 prestataires touristiques.

Ses objectifs se déclinent en 4 missions principales :

- I. **Fédérer** : Être un lieu d'échanges et de partage à la fois entre les destinations mais aussi entre la mière tourisme et la filière vin
- II. **Représenter** : Porter les revendications de l'ensemble de la filière œnotouristique et défendre ses intérêts auprès des décideurs et pouvoirs publics
- III. **Etudier** : Contribuer à l'observation et à l'étude de l'œnotourisme en France en collaboration avec Atout France et France Agrimer
- IV. **Promouvoir** : Valoriser l'offre œnotouristique française au niveau national et international par la mise en avant du label Vignobles et Découvertes et la promotion de l'événement national de l'œnotourisme porté par la Fédération (aujourd'hui Fascinant Week-end Vignobles et Découvertes)

Dans une logique d'adhésion à une marque nationale telle que « Vignobles et découvertes », il convient de participer aux travaux nationaux, au même titre qu'à l'échelle départementale (avec Gard et Hérault Tourisme) et régionale (avec le CRTLO) et de bénéficier de l'effet levier d'un réseau structuré.

A titre d'information, le montant de l'appel à cotisation est calculé sur la base du nombre de prestations labellisées par destination renseigné auprès d'Atout France (15€ par caves et caveaux et 10€ pour les autres types de structures - avec un plancher minimum de 600 euros et un plafond maximum de 3000 euros). Le montant de cotisation pour l'adhésion 2024 serait de 1 235 euros pour la destination « Vignobles Vidourle Camargue ».

Il est proposé au Comité Syndical :

- **D'approuver** le principe d'adhésion auprès de la Fédération Nationale « Vignobles et découvertes » ;
- **D'autoriser** le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Résultat du vote :

Vote pour : 38

Abstention : 0

Vote contre : 0

Le Président
Pierre MARTINEZ

Pour extrait conforme

Acte exécutoire en vertu de :

- Son dépôt en préfecture et sa publication
- En vertu du décret n°83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du 11.12.2024

Le directeur général des services, Maxime Charlier



Syndicat Mixte
PEIR
Vidourle
Camargue